

# Salle des fêtes - « LA JAULETERIE » - ASSAIS-LES-JUMEAUX

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

<b>UTILISATEURS HABITANTS D'ASSAIS LES JUMEAUX</b>	(1) Tarif week-end et jours fériés		Tarif semaine	
	Premier jour	Par jour suivant	Premier jour	Par jour suivant
Petite salle (102 p) Grande salle (389 p) <b>FORFAIT SPECIAL REVEILLON (2)</b>	90 300 390	45 150	45 200	40 95
<b><u>Vin d'honneur (1/2 journée)</u></b> Petite salle (102 p) Grande salle (389 p)	25 100		25 100	
<b>ASSOCIATIONS D'ASSAIS LES JUMEAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 gratuite à l'année par association communale (+ chèque de caution en dépôt pour l'année)</li> <li>- Du lundi au jeudi 90€</li> <li>- Week-end : 1<sup>er</sup> jour 300€, 2<sup>ème</sup> jour 150€ (+ chèque de caution en dépôt pour l'année)</li> <li>- Gratuité de la sono (+ chèque de caution de 500€)</li> </ul>			
<b>ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES D'ASSAIS LES JUMEAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la Grande Salle le mercredi soir pendant 1 heure du mois de septembre au mois de juin – tarif annuel 100€</li> </ul>			
	(1) Tarif week-end et jours fériés		Tarif semaine	
<b>UTILISATEURS <u>HORS</u> ASSAIS LES JUMEAUX</b>	Premier jour	Par jour suivant	Premier jour	Par jour suivant
<b><u>Utilisation des locaux avec organisation d'un repas-traiteur (mariage, dîners dansants...)</u></b> Petite salle (102 p) Grande salle (389 p) <b>FORFAIT SPECIAL REVEILLON (2)</b>	120 350 470	60 200	100 200	50 100
<b><u>Vin d'honneur (1/2 journée)</u></b> Petite salle (102 p) Grande salle (389 p)	50 150		50 150	
<b><u>Réunions, expositions</u></b> Petite salle (102 p) Grande salle (389 p)	120 350	60 200	100 200	50 100

(1) Vendredi, Samedi, Dimanche et jours fériés

(2) Réveillons du 24 et du 31 décembre : la salle est considérée louée avec le jour suivant soit le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier

- Arrhes :	- grande salle : 150 €	- petite salle : 40 €
- Nettoyage :	- grande salle : 230 €	Caution : - grande salle : 500 €
	- petite salle : 50 €	- petite salle : 300 €

\* la petite salle sera louée en priorité aux habitants et associations de la commune

\* le Maire ou son représentant se réserve la possibilité d'accorder la gratuité aux réunions d'élus et autres institutions (syndicats intercommunaux, armée, service incendie, dons du sang...).

\* les tarifs seront revus par le Conseil municipal chaque fin d'année, ils seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+2.

\* location de la sono : particulier – chèque de caution de 500€